

Nom, Prénom  
Adresse

Le.....

Monsieur le Chef de Mission de la MISE

Un nouveau classement des cours d'eau a été entrepris dans la Marne conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Nous n'avons pas été conviés à la réunion de concertation sur le classement des cours d'eau alors qu'en qualité de riverains et de propriétaires de moulin, nous sommes les premiers acteurs usagers concernés.

Les moulins n'ont pas été des obstacles pour les poissons durant des siècles. Ils ont toujours été des facteurs clés pour la régulation et l'équilibre des cours d'eau et contribuent au bon état de l'eau par l'entretien régulier des abords.

Nos moulins ont un droit imprescriptible qu'ils soient fondés en titre et /ou réglementés avant la loi de 1919 s'ils ont une puissance inférieure à 150 KW.

Etant entièrement partie prenante des décisions qui pourront être prises à ce sujet nous vous demandons d'être invités aux prochaines réunions de concertation afin d'y apporter notre contribution.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Chef de Mission à l'expression de nos salutations distinguées.

Signature